

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame GERMAIN, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2600561	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 15/05/206 relative à l'organisation des bureaux de vote en vue des élections provinciales du 28/06/206 s'agissant du regroupement des bureaux de vote en nombre de 9 lieux de vote restreint au sein de la commune de Nouméa.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	L'UNION CALÉDONIENNE	AARPI ANDOTTE AVOCATS SELARL RAPHAËLE CHARLIER
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE COMMUNE DE NOUMÉA	
02)	DOSSIER N° 2500887	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de rejet explicite de sa demande du 29 août 2025 concernant le versement de la dernière fraction de l'indemnité d'éloignement	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M. [REDACTED]	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
Intervenant	UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS	Maître SEL BENOÎT FLAMANT BENOÎT
Observateur	MINISTÈRE DES OUTRE-MER MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	

08 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500553	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande de condamner l'Etat à indemniser le préjudice anormal et spécial subi du fait de l'interdiction d'exercer leur activité du 14 mai au 2 octobre 2024.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL BELIMPORT	SELARL DE GRESLAN-LENTIGNAC
	SARL ARMES CHASSES TRADITIONS BOURAIL	SELARL DE GRESLAN-LENTIGNAC
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
04)	DOSSIER N° 2600084	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision de la Nouvelle-Calédonie du 4 décembre 2025, portant refus de nomination dans le corps des ingénieurs du cadre des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2024.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	JURISCAL
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
05)	DOSSIER N° 2400848	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande liquidation de l'astreinte relatif au jugement du 19 juin 2025.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ANAPATH-NOUMEA	SELARL CABINET PLAISANT
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

06) DOSSIER N° 2500764 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision expresse de rejet du versement de la 2ème fraction de l'indemnité d'éloignement

Nom des parties

Demandeur Monsieur R

Défendeur HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN
NOUVELLE-CALÉDONIE

Représentants des parties

Maître JOANNOPOULOS CÉLINE

07) DOSSIER N° 2500783 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 25 juin 2025 du ministère de la justice portant refus d'attribution de la seconde fraction de l'indemnité d'éloignement.

Nom des parties

Demandeur Monsieur D

Défendeur HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN
NOUVELLE-CALÉDONIE

Représentants des parties

Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE

08) DOSSIER N° 2400531 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.

Nom des parties

Demandeur Monsieur P

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES GÉNÉRALES

Représentants des parties

SELARL D'AVOCAT KAIGRE

08 heures 30

09)	DOSSIER N° 2400559	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
10)	DOSSIER N° 2400561	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
11)	DOSSIER N° 2400562	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	

08 heures 30

12)	DOSSIER N° 2400563	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D [REDACTED]	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
13)	DOSSIER N° 2400567	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur I [REDACTED]	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
14)	DOSSIER N° 2400582	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. [REDACTED]	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	

08 heures 30

15) DOSSIER N° 2400588 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite de rejet du ministre de la justice de la demande de réparation du préjudice lié aux conditions de détention au sein du centre pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur N	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	

16) DOSSIER N° 2600566 RAPPORTEUR: Monsieur Hubert DELESALLE

Titre de l'affaire OQTF : demande d'annulation de la décision du 15 mai 2026 du haut-commissaire portant obligation de quitter le territoire de la Nouvelle-Calédonie et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de cinq ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître CHAMOUN PHILIPPINE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

17) DOSSIER N° 2500681 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire RENVOI TA PARIS : Demande l'annulation de la décision du 4 mars 2025 par laquelle la Cour des comptes lui a refusé l'autorisation de la dernière fraction de l'indemnité d'éloignement à hauteur de 21 958 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame U	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

18)	DOSSIER N° 2500912	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	CIMM : Demande l'annulation de la décision portant refus de reconnaissance du transfert du centre des Intérêts matériels et moraux en Nouvelle Calédonie du 6 octobre 2025,	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
19)	DOSSIER N° 2600143	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté HC/DCEC /BEL n° 2025-39 en tant qu'il regroupe les bureaux de vote de Nouméa en 8 lieux pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H.	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	COMMUNE DE NOUMÉA	

08 heures 30

20)

DOSSIER N° 2600200

RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire ELECTION MUNICIPALE : demande l'annulation des opérations électorales du bureau de vote n° 6 Ecole Eloi Franc 1 à Nouméa du 22/03/2026 pour la commune de Nouméa

Nom des parties

Demandeur

Monsieur A

Défendeur

Madame L

Monsieur D

Madame B

Madame D

Monsieur M

Madame B

Monsieur D

Madame L

Monsieur L

Madame B

Monsieur W

Madame L

Monsieur S

Madame S

Monsieur B

Madame A

Monsieur S

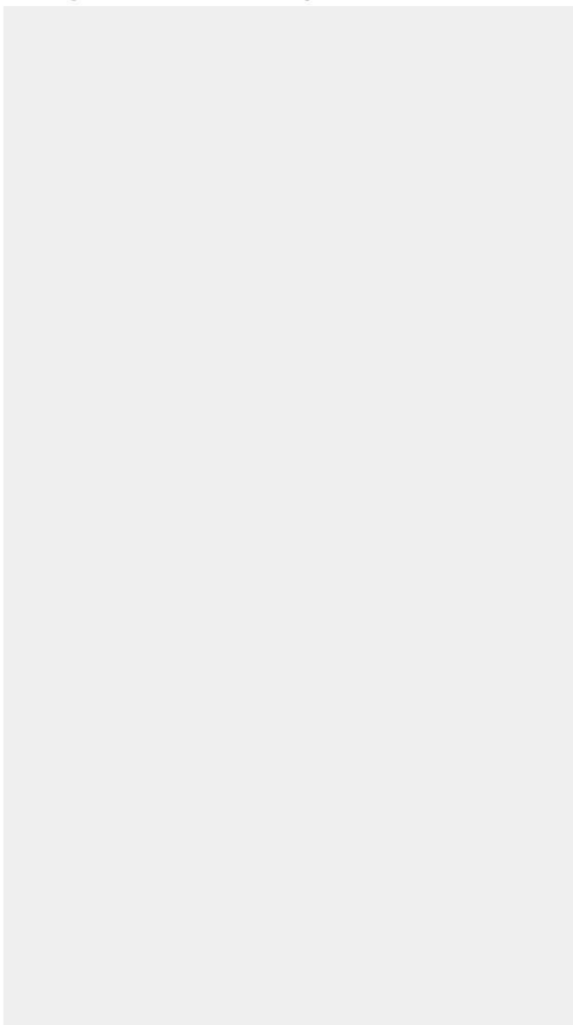
Madame T

Monsieur G

Madame D

Madame C

Représentants des parties



	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur L	
	Madame T	
	Monsieur Z	
	Madame C	
	Monsieur N	
	Madame G	
	Monsieur B	
	Madame F	
	Monsieur B	
	Madame A	
	Monsieur T	
	Madame S	
	Monsieur T	
	Madame W	
	Monsieur M	
	Madame R	
	Monsieur M	
	Madame P	
	Monsieur L	
	Madame C	
	Madame C	
	Monsieur C	
	Madame N	
	Monsieur T	
	Madame T	
	Monsieur D	
	Madame F	
	Monsieur T	

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame H [REDACTED] Monsieur K [REDACTED]	[REDACTED]
Observateur	COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES	

08 heures 30

21)

DOSSIER N° 2600206

RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI

Titre de l'affaire ELECTION MUNICIPALE : demande l'annulation des opérations électorales pour irrégularités 1er tour invocable contre le 2nd pour la commune de Nouméa

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H. [REDACTED]	[REDACTED]
Défendeur	Madame L. [REDACTED]	
	Monsieur D. [REDACTED]	
	Madame B. [REDACTED]	
	Monsieur N. [REDACTED]	
	Madame D. [REDACTED]	
	[REDACTED]	
	[REDACTED]	
	D. [REDACTED]	
	L. [REDACTED]	
	Monsieur L. [REDACTED]	
	Madame B. [REDACTED]	
	Monsieur W. [REDACTED]	
	L. [REDACTED]	
	Monsieur S. [REDACTED]	
	Madame S. [REDACTED]	
	Monsieur B. [REDACTED]	
	Madame A. [REDACTED]	
	S. [REDACTED]	
	M. [REDACTED]	
	M. [REDACTED]	
	D. [REDACTED]	
	M. [REDACTED]	

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame Cl	
	Monsieur L	
	Madame T	
	Monsieur Z	
	Madame C	
	Monsieur N	
	Madame G	
	Monsieur B,	
	Madame F	
	Monsieur B	
	Madame A	
	Monsieur T,	
	Madame S	
	Monsieur T	
	Madame W,	
	Monsieur M	
	Madame R	
	Monsieur M	
	Madame P	
	Monsieur L	
	Madame C	
	Madame C	
	Monsieur C	
	Madame N	
	Madame T	
	Monsieur D	
	Madame F	
	Monsieur Tl	

	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Madame H [REDACTED] Monsieur K [REDACTED] Monsieur T [REDACTED]	[REDACTED]
Observateur	COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	Arrêté le 24/08/2026 Le président, H. Delesalle 